

Tel : +(261) 20.22.581.13
 +(261) 20.22.581.14
 +(261) 33.23.370.01
 Fax : NIL
 AFTN : FMMYNYX
 E-mail : aim-fmmm@asecna.org
 AntananarivoNOF@gmail.com
 Web : https://aim.asecna.aero



**BUREAU NOTAM INTERNATIONAL
 D'ANTANANARIVO**
 B.P. 46 Ivato Aéroport Antananarivo -
 MADAGASCAR

**AIC
 NR 03/A/24FM
 20 JAN 2024**

LA REUNION* - MADAGASCAR - MAYOTTE* - UNION DES COMORES

* The AIC, AMDT, AIP and AIP SUP concerning these islands are published on <https://sia.aviation-civile.gouv.fr>

MADAGASCAR

APPROBATION DES TAUX DES REDEVANCES POUR CERTAINS AERODROMES APPROVAL OF CHARGE RATES FOR SOME AERODROMES

<i>Effective date :</i>	26 JAN 2024
<i>Validity :</i>	PERM

La Décision n°723 ACM/DG du 27 décembre 2023 portant approbation des taux des redevances pour certains aéroports de Madagascar est publiée au moyen de cette AIC. Les aéroports concernés sont :

The Decision n° 723 ACM/DG dated December 27th 2023 on the approval of charge rates for some Madagascar aerodromes is published through this AIC. The concerned aerodromes are :

ANTSIRANANA / Arrachart	FMNA
FIANARANTSOA	FMSF
MAHAJANGA / Philibert Tsiranana	FMNM
MANANJARY	FMSM
MORONDAVA	FMMV

SAINTE-MARIE	FMMS
SAMBAVA / Sud	FMNS
TOAMASINA / Ambalamanasy	FMMT
TOLAGNARO / Marillac	FMSD
TOLIARY	FMST

Les redevances sont dues à l'ADEMA (Aéroport de Madagascar) et elles sont :

The charges are owed to ADEMA (Aéroport de Madagascar) and they are :

- passagers
- atterrissage
- stationnement
- balisage
- SSLI (*)
- SANA (**)
- fret
- carburant

- passengers
- landing
- parking
- lighting
- rescue and fire fighting service
- air navigation aid services
- freight
- fuel

(*) service de sauvetage et de lutte contre l'incendie
 (**) services d'aide à la navigation aérienne

The aeronautical data relative to the charge rates will be taken into account for the subsequent update of the ASECNA AIP.

Les données aéronautiques relatives aux taux des redevances seront prises en compte pour la mise à jour subséquente de l'AIP ASECNA.

THIS AIC HAS 01 PAGE AND 01 APPENDIX (10 PAGES)



A.C.M.

AVIATION CIVILE DE MADAGASCAR

DECISION N° 723 ACM/DG

Portant approbation des taux des redevances passagers, d'atterrissage, de stationnement, de balisage, de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie (SSLI), de services d'aide à la navigation aérienne (SANA), de fret, de carburant de l'ADEMA sur les aérodromes d'Antsiranana, Fianarantsoa, Mahajanga, Mananjary, Morondava, Sambava, Sainte-Marie, Tolagnaro, Toamasina, Toliary.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AVIATION CIVILE DE MADAGASCAR

- Vu la Convention relative à l'Aviation Civile internationale signée à Chicago le 7 décembre 1944 à laquelle Madagascar a adhéré le 14 avril 1962 ;
- Vu la Loi n°2012-011 du 13 août 2012, modifiée et complétée par la Loi n° 2015-006 du 12 février 2015, portant Code Malagasy de l'Aviation Civile ;
- Vu le Décret n° 99 – 821 du 20 octobre 1999 modifié et complété par le Décret n°2011-601 du 27 septembre 2011 fixant les statuts de l'Aviation Civile de Madagascar ;
- Vu le Décret n° 2008-187 du 15 février 2008, modifié et complété par le Décret n°2013-710 du 17 septembre 2013 et n°2022-983 du 06 juillet 2022, portant organisation de l'Administration de l'aviation civile et fixant les attributions des structures qui la composent ;
- Vu le Décret n°2008-190 du 15 février 2008 portant réglementation de la Navigation Aérienne ;
- Vu le Décret n° 2013-027 du 15 janvier 2013, modifié et complété par les Décrets n°2015-1643 du 15 décembre 2015 et n°2016-1092 du 02 août 2016, portant réglementation des aérodromes ;
- Vu le Décret n°2023-155 du 15 février 2023 portant nomination du Directeur Général de l'Aviation Civile de Madagascar ;
- Vu l'Arrêté interministériel n°9152/2014 du 25 février 2014 fixant les modalités d'approbation des taux de redevances aéronautiques des exploitants d'aérodromes et autres fournisseurs de services sur les aérodromes malgaches ;
- Vu l'Arrêté interministériel n° 17954/2016 du 24 août 2016 fixant les taux de redevances aéronautiques autres que ceux applicables pour l'ASECNA sur les aérodromes malgaches

DECIDE :

Article premier

La présente Décision est établie en application de l'article D2.12-6.3 du Décret n°2013-027 du 15 janvier 2013 portant réglementation des aérodromes et de l'article D4.8.4-1 du Décret n° 2008-190 portant réglementation de la navigation aérienne susvisés.

Article 2 :

Cette Décision a pour objet d'approuver les taux des redevances passagers, d'atterrissage, de stationnement, de balisage, de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie (SSLI), de services d'aide à la navigation aérienne (SANA), de fret, de carburant dues à l'Aéroport de Madagascar (ADEMA) tels que fixés aux articles 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 ci-après.

Article 3 :

Les taux des redevances d'atterrissage sont fixés comme suit :

❖ **Aérodrome de Sambava :**

Réseau	Catégories	Unité	Tarif HT (en Ariary)
National	Minimum de perception	Par atterrissage par tonne suivant MMSD	3.150,00
	Pour les 14 premières tonnes		630,00
	De 15 à 25 tonnes		2.312,50
	De 26 à 76 tonnes		4.663,85
	De 76 à 150 tonnes		5.916,37
	Au-dessus de 150 tonnes		5.576,23

❖ **Aérodrome de Tolagnaro :**

Réseau	Catégories	Unité	Tarif HT (en Ariary)
National	Minimum de perception	Par atterrissage par tonne suivant MMSD	3.189,91
	Pour les 14 premières tonnes		637,98
	De 15 à 25 tonnes		2.341,79
	De 26 à 76 tonnes		4.722,94
	De 76 à 150 tonnes		5.991,32
	Au-dessus de 150 tonnes		5.646,87
Régional et long courrier	Catégories		Tarif HT (en Euros)
	Pour les 25 premières tonnes		4,46
	De 26 à 75 tonnes		8,86
	De 76 à 150 tonnes		12,31
	Au-dessus de 150 tonnes		11,54

❖ **Aérodrome d'Antsiranana :**

Réseau	Catégories	Unité	Tarif HT (en Ariary)
National	Minimum de perception	Par atterrissage par tonne suivant MMSD	3.292,91
	Pour les 14 premières tonnes		658,58
	De 15 à 25 tonnes		2.417,41
	De 26 à 76 tonnes		4.875,44
	De 76 à 150 tonnes		6.184,78
	Au-dessus de 150 tonnes		5.829,21
Régional et long courrier	Catégories		Tarif HT (en Euros)
	Pour les 25 premières tonnes		4,60
	De 26 à 75 tonnes		9,15
	De 76 à 150 tonnes		12,71
	Au-dessus de 150 tonnes		11,91

❖ **Aérodrome de Sainte-Marie :**

Réseau	Catégories	Unité	Tarif HT (en Ariary)
National	Minimum de perception	Par atterrissage par tonne suivant MMSD	3.400,00
	Pour les 14 premières tonnes		680,00
	De 15 à 25 tonnes		2.496,03
	De 26 à 76 tonnes		5.034,00
	De 76 à 150 tonnes		6.385,92
	Au-dessus de 150 tonnes		6.018,79

Régional et long courrier	Catégories		Tarif HT (en Euros)
		Pour les 25 premières tonnes	Par atterrissage par tonne suivant MMSD
	De 26 à 75 tonnes	9,45	
	De 76 à 150 tonnes	13,12	
	Au-dessus de 150 tonnes	12,30	

❖ Aéroport de Toamasina:

Réseau	Catégories	Unité	Tarif HT (en Ariary)
National	Minimum de perception	Par atterrissage par tonne suivant MMSD	4.268,47
	Pour les 14 premières tonnes		853,69
	De 15 à 25 tonnes		2.321,76
	De 26 à 76 tonnes		4.367,46
	De 76 à 150 tonnes		5.276,26
	Au-dessus de 150 tonnes		5.008,37
Régional et long courrier	Catégories		Tarif HT (en Euros)
	Pour les 25 premières tonnes		4,75
	De 26 à 75 tonnes		9,39
	De 76 à 150 tonnes		12,96
	Au-dessus de 150 tonnes		12,09

❖ Aéroport de Toliary :

Réseau	Catégories	Unité	Tarif HT (en Ariary)
National	Minimum de perception	Par atterrissage par tonne suivant MMSD	4.500,00
	Pour les 14 premières tonnes		900,00
	De 15 à 25 tonnes		3.303,57
	De 26 à 76 tonnes		6.662,65
	De 76 à 150 tonnes		8.451,95
	Au-dessus de 150 tonnes		7.966,04
Régional et long courrier	Catégories		Tarif HT (en Euros)
	Pour les 25 premières tonnes		6,29
	De 26 à 75 tonnes		12,50
	De 76 à 150 tonnes		17,37
	Au-dessus de 150 tonnes		16,27

❖ Aéroport de Mahajanga :

Réseau	Catégories	Unité	Tarif HT (en Ariary)
National	Minimum de perception	Par atterrissage par tonne suivant MMSD	4.900,00
	Pour les 14 premières tonnes		980,00
	De 15 à 25 tonnes		2.665,27
	De 26 à 76 tonnes		5.013,64
	De 76 à 150 tonnes		6.056,90
	Au-dessus de 150 tonnes		5.749,37
Régional et long courrier	Catégories		Tarif HT (en Euros)
	Pour les 25 premières tonnes		5,45
	De 26 à 75 tonnes		10,78
	De 76 à 150 tonnes		14,88
	Au-dessus de 150 tonnes		13,88

❖ Aéroport de Fianarantsoa- Mananjary:

Réseau	Catégories	Unité	Tarif HT (en Ariary)
National	Minimum de perception	Par atterrissage par tonne suivant MMSD	5.000,00
	Pour les 14 premières tonnes		1.000,00
	De 15 à 25 tonnes		3.678,27
	De 26 à 76 tonnes		7.417,72
	De 76 à 150 tonnes		9.410,34
	Au-dessus de 150 tonnes		8.869,20

❖ Aéroport de Morondava :

Réseau	Catégories	Unité	Tarif HT (en Ariary)
National	Minimum de perception	Par atterrissage par tonne suivant MMSD	7.789,49
	Pour les 14 premières tonnes		1.557,90
	De 15 à 25 tonnes		5.718,46
	De 26 à 76 tonnes		11.533,03
	De 76 à 150 tonnes		14.630,31
	Au-dessus de 150 tonnes		13.789,20

Article 4 :

Les taux des redevances passagers sont fixés comme suit :

❖ Aéroport Antsiranana :

Réseau	Unité	Tarif HT (en Ariary)	Tarif HT (en USD)
National	Au départ	4.058,35	
Régional	Au départ et à l'arrivée		7,49
International	Au départ et à l'arrivée		7,49

❖ Aéroport Toliary :

Réseau	Unité	Tarif HT (en Ariary)	Tarif HT (en USD)
National	Au départ	5.005,88	
Régional	Au départ et à l'arrivée		9,24
International	Au départ et à l'arrivée		9,24

❖ Aéroport Mahajanga :

Réseau	Unité	Tarif HT (en Ariary)	Tarif HT (en USD)
National	Au départ	10.175,00	
Régional	Au départ et à l'arrivée		6,52
International	Au départ et à l'arrivée		6,52

❖ Aéroport Toamasina :

Réseau	Unité	Tarif HT (en Ariary)	Tarif HT (en USD)
National	Au départ	12.300,00	
Régional	Au départ et à l'arrivée		7,89
International	Au départ et à l'arrivée		7,89

❖ Aéroport Sambava :

Réseau	Unité	Tarif HT (en Ariary)
National	Au départ	13.400,00

❖ Aéroport Tolagnaro :

Réseau	Unité	Tarif HT (en Ariary)	Tarif HT (en USD)
National	Au départ	14.430,36	
Régional	Au départ et à l'arrivée		8,22
International	Au départ et à l'arrivée		8,22

❖ Aéroport Fianarantsoa- Mananjary-Morondava:

Réseau	Unité	Tarif HT (en Ariary)
National	Au départ	25.000,00

Article 5 :

Les taux des redevances de stationnement sont fixés comme suit :

Aérodromes	Unité	Tarif HT (en Ariary)
Sainte-Marie-Toliary	Par heure par tonne (MMSD)	600,00
Mahajanga-Toamasina		630,00
Tolagnaro		700,00
Morondava		800,00
Antsiranana		915,76
Fianarantsoa-Mananjary-Sambava		950,00

Article 6 :

Les taux des redevances de carburant sont fixés comme suit :

	Aérodromes	Unité	Tarif HT (en Ariary)
Jet fuel	Toamasina	Litre	3,60
	Antsiranana		5,94
	Mahajanga-Sambava		6,00
	Tolagnaro		9,50
	Toliary		10,00
	Fianarantsoa-Mananjary-Morondava		18,00
Avgas	Toamasina	Litre	4,80
	Antsiranana		7,92
	Mahajanga-Sambava		8,00
	Tolagnaro		12,67
	Toliary		13,33
	Fianarantsoa-Mananjary-Morondava		24,00

Article 7 :

Les taux des redevances fret sont fixés comme suit :

❖ Aéroport de Sambava :

Réseau	Catégories	Unité	Tarif HT (en Ariary)
	Minimum de perception		1.000,00
National	Au départ	Par tonne	45.000,00

❖ Aéroport de Tolagnaro :

Réseau	Catégories	Unité	Tarif HT (en Ariary)
	Minimum de perception		1.000,00
National	Au départ	Par tonne	86.000,00
Régional et international	Au départ et à l'arrivée	Par tonne	275.485,66

❖ Aéroport d'Antsiranana :

Réseau	Catégories	Unité	Tarif HT (en Ariary)
	Minimum de perception		1.000,00
National	Au départ	Par tonne	204.032,63
Régional et international	Au départ et à l'arrivée	Par tonne	653.582,15

❖ Aéroport de Toamasina :

Réseau	Catégories	Unité	Tarif HT (en Ariary)
	Minimum de perception		1.000,00
National	Au départ	Par tonne	272.000,00
Régional et international	Au départ et à l'arrivée	Par tonne	871.303,50

❖ Aéroport de Toliary :

Réseau	Catégories	Unité	Tarif HT (en Ariary)
	Minimum de perception		1.000,00
National	Au départ	Par tonne	300.000,00
Régional et international	Au départ et à l'arrivée	Par tonne	960.996,50

❖ Aéroport de Morondava :

Réseau	Catégories	Unité	Tarif HT (en Ariary)
	Minimum de perception		1.000,00
National	Au départ	Par tonne	300.000,00

❖ Aéroport de Fianarantsoa- Mananjary:

Réseau	Catégories	Unité	Tarif HT (en Ariary)
	Minimum de perception		1.000,00,
National	Au départ	Par tonne	450.000,00

❖ Aéroport de Mahajanga:

Réseau	Catégories	Unité	Tarif HT (en Ariary)
	Minimum de perception		1.000,00,
National	Au départ	Par tonne	450.000,00
Régional et international	Au départ et à l'arrivée	Par tonne	1.441.494,76

❖ Aéroport de Sainte Marie:

Réseau	Catégories	Unité	Tarif HT (en Ariary)
	Minimum de perception		1.000,00
National	Au départ	Par tonne	500.000,00
Régional et international	Au départ et à l'arrivée	Par tonne	1.601.660,84

Article 8 :

Les taux des redevances de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie (SSLI) sont fixés comme suit :

❖ Aéroport de Tolagnaro:

Réseau	Catégories	Unité	Tarif HT (en Ariary)
National	Minimum de perception		3.194,10
	Pour les 14 premières tonnes		638,82
	De 15 à 25 tonnes		2.346,86
	De 26 à 75 tonnes		4.732,80
	De 76 à 150 tonnes	Par atterrissage par tonne suivant MMSD	6.003,48
	Au-dessus de 150 tonnes		5.659,04
Régional et long courrier	Catégories		Tarif HT (en Euros)
	Pour les 25 premières tonnes		3,87
	De 26 à 75 tonnes		7,73
	De 76 à 150 tonnes		10,73
	Au-dessus de 150 tonnes		10,04

❖ Aéroport de Sambava:

Réseau	Catégories	Unité	Tarif HT (en Ariary)
National	Minimum de perception		3.250,00
	Pour les 14 premières tonnes		650,00
	De 15 à 25 tonnes	Par atterrissage par tonne suivant MMSD	2.387,93
	De 26 à 75 tonnes		4.815,62
	De 76 à 150 tonnes	6.108,54	
	Au-dessus de 150 tonnes	5.758,07	

❖ Aéroport d'Antsiranana :

Réseau	Catégories	Unité	Tarif HT (en Ariary)
National	Minimum de perception	Par atterrissage par tonne suivant MMSD	3.419,80
	Pour les 14 premières tonnes		683,96
	De 15 à 25 tonnes		2.512,68
	De 26 à 75 tonnes		5.067,21
	De 76 à 150 tonnes		6.427,69
	Au-dessus de 150 tonnes		6.058,90
Régional et long courrier	Catégories		Tarif HT (en Euros)
	Pour les 25 premières tonnes		4,15
	De 26 à 75 tonnes		8,28
	De 76 à 150 tonnes		11,49
	Au-dessus de 150 tonnes		10,75

❖ Aéroport de Toliary:

Réseau	Catégories	Unité	Tarif HT (en Ariary)
National	Minimum de perception	Par atterrissage par tonne suivant MMSD	3.500,00
	Pour les 14 premières tonnes		700,00
	De 15 à 25 tonnes		2.571,61
	De 26 à 75 tonnes		5.186,05
	De 76 à 150 tonnes		6.578,43
	Au-dessus de 150 tonnes		6.201,00
Régional et long courrier	Catégories		Tarif HT (en Euros)
	Pour les 25 premières tonnes		4,24
	De 26 à 75 tonnes		8,47
	De 76 à 150 tonnes		11,76
	Au-dessus de 150 tonnes		11,00

❖ Aéroport de Morondava:

Réseau	Catégories	Unité	Tarif HT (en Ariary)
National	Minimum de perception	Par atterrissage par tonne suivant MMSD	4.000,00
	Pour les 14 premières tonnes		800,00
	De 15 à 25 tonnes		2.938,99
	De 26 à 75 tonnes		5.926,92
	De 76 à 150 tonnes		7.518,21
	Au-dessus de 150 tonnes		7.086,85

❖ Aéroport de Sainte-Marie:

Réseau	Catégories	Unité	Tarif HT (en Ariary)
National	Minimum de perception	Par atterrissage par tonne suivant MMSD	4.450,00
	Pour les 14 premières tonnes		890,00
	De 15 à 25 tonnes		3.269,62
	De 26 à 75 tonnes		6.593,69
	De 76 à 150 tonnes		8.364,00
	Au-dessus de 150 tonnes		7.884,12
Régional et long courrier	Catégories		Tarif HT (en Euros)
	Pour les 25 premières tonnes		5,40
	De 26 à 75 tonnes		10,77
	De 76 à 150 tonnes		14,95
	Au-dessus de 150 tonnes		13,98

❖ Aéroport de Fianarantsoa-Mananjary:

Réseau	Catégories	Unité	Tarif HT (en Ariary)
National	Minimum de perception	Par atterrissage par tonne suivant MMSD	6.000,00
	Pour les 14 premières tonnes		1.200,00
	De 15 à 25 tonnes		4.408,48
	De 26 à 75 tonnes		8.890,37
	De 76 à 150 tonnes		11.277,31
	Au-dessus de 150 tonnes		10.630,28

Article 9 :

Les taux des redevances de services d'aide à la navigation aérienne (SANA) sont fixés comme suit :

❖ Aéroport de Sambava :

Réseau	Catégories	Unité	Tarif HT (en Ariary)
National	Minimum de perception	Par atterrissage par tonne suivant MMSD	3.500,00
	Pour les 14 premières tonnes		700,00
	De 15 à 25 tonnes		2.571,63
	De 26 à 75 tonnes		5.186,06
	De 76 à 150 tonnes		6.578,44
	Au-dessus de 150 tonnes		6.201,01

❖ Aéroport d'Antsiranana :

Réseau	Catégories	Unité	Tarif HT (en Ariary)
National	Minimum de perception	Par atterrissage par tonne suivant MMSD	3.421,35
	Pour les 14 premières tonnes		684,27
	De 15 à 25 tonnes		2.513,83
	De 26 à 75 tonnes		5.069,52
	De 76 à 150 tonnes		6.430,61
	Au-dessus de 150 tonnes		6.061,66
Régional et long courrier	Catégories		Tarif HT (en Euros)
	Pour les 25 premières tonnes		4,15
	De 26 à 75 tonnes		8,28
	De 76 à 150 tonnes		11,51
	Au-dessus de 150 tonnes		10,25

❖ Aéroport de Toliary :

Réseau	Catégories	Unité	Tarif HT (en Ariary)
National	Minimum de perception	Par atterrissage par tonne suivant MMSD	3.750,00
	Pour les 14 premières tonnes		750,00
	De 15 à 25 tonnes		2.755,31
	De 26 à 75 tonnes		5.556,49
	De 76 à 150 tonnes		7.048,33
	Au-dessus de 150 tonnes		6.643,94
Régional et long courrier	Catégories		Tarif HT (en Euros)
	Pour les 25 premières tonnes		4,55
	De 26 à 75 tonnes		9,08
	De 76 à 150 tonnes		12,61
	Au-dessus de 150 tonnes		11,79

❖ Aéroport de Morondava:

Réseau	Catégories	Unité	Tarif HT (en Ariary)
National	Minimum de perception	Par atterrissage par tonne suivant MMSD	4.250,00
	Pour les 14 premières tonnes		850,00
	De 15 à 25 tonnes		3.122,69
	De 26 à 75 tonnes		6.297,36
	De 76 à 150 tonnes		7.988,11
	Au-dessus de 150 tonnes		7.529,80

❖ Aéroport de Tolagnaro :

Réseau	Catégories	Unité	Tarif HT (en Ariary)
National	Minimum de perception	Par atterrissage par tonne suivant MMSD	4.429,53
	Pour les 14 premières tonnes		885,91
	De 15 à 25 tonnes		3.254,60
	De 26 à 75 tonnes		6.563,38
	De 76 à 150 tonnes		8.325,55
	Au-dessus de 150 tonnes		7.847,88
Régional et long courrier	Catégories		Tarif HT (en Euros)
	Pour les 25 premières tonnes		5,37
	De 26 à 75 tonnes		10,72
	De 76 à 150 tonnes		14,90
	Au-dessus de 150 tonnes		13,92

❖ Aéroport de Sainte-Marie:

Réseau	Catégories	Unité	Tarif HT (en Ariary)
National	Minimum de perception	Par atterrissage par tonne suivant MMSD	4.600,00
	Pour les 14 premières tonnes		920,00
	De 15 à 25 tonnes		3.379,85
	De 26 à 75 tonnes		6.815,96
	De 76 à 150 tonnes		8.645,96
	Au-dessus de 150 tonnes		8.149,90
Régional et long courrier	Catégories		Tarif HT (en Euros)
	Pour les 25 premières tonnes		5,58
	De 26 à 75 tonnes		11,14
	De 76 à 150 tonnes		15,47
	Au-dessus de 150 tonnes		14,46

❖ Aéroport de Fianarantsoa-Mananjary:

Réseau	Catégories	Unité	Tarif HT (en Ariary)
National	Minimum de perception	Par atterrissage par tonne suivant MMSD	6.500,00
	Pour les 14 premières tonnes		1.300,00
	De 15 à 25 tonnes		4.775,88
	De 26 à 75 tonnes		9.631,25
	De 76 à 150 tonnes		12.217,11
	Au-dessus de 150 tonnes		11.516,17

Article 10 :

Les taux des redevances de balisage sont fixés comme suit :

Aérodromes	Unité	Tarif HT (en Ariary)
Morondava	Par utilisation : atterrissage, décollage, veille d'aérodrome	500.000,00
Toliary		556.849,37
Tolagnaro		800.000,00

Article 11 :

La présente Décision entrera en vigueur 30 jours à compter de la date de sa signature et sera communiquée partout où besoin sera.

Antananarivo, le 2 + DEC 2023

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AVIATION
CIVILE DE MADAGASCAR**



[Handwritten signature]
DAMASY Gervais